

Publié le

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie d'Argences sous la présidence de M. Didier LEMONNIER, doyen d'âge, puis de M. Philippe PESQUEREL à partir du point n°2.

Date de convocation :
03.04.2026
Date d'affichage
03.04.2026

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	43
Titulaires	43
Suppléants	0
Pouvoirs	0
Votants	43
Quorum	23

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Christian CALLEJAS, Pascal LEROY, Céline FOUREZ, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Angélique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER-COCAIN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE (arrivée à 19h07), Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absente non excusée : Sophie PALLU

Secrétaire de séance : Marie-Françoise ISABEL

Délibération n° 2026/45

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Élection des vice-présidents de la Communauté de communes

Suite à la détermination du nombre de vice-présidents, il convient de procéder à leur élection. Les vice-présidents sont élus au scrutin secret, soit successivement au scrutin uninominal selon les mêmes règles que l'élection du président, soit par scrutin de liste si le conseil en décide ainsi (Article L. 5211-7-1).

M. le Président propose d'élire 9 vice-présidents sur les thématiques suivantes :

- Développement et attractivité du territoire
- Service au public et ressources
- Finances
- Gestion des déchets
- Cycle de l'eau et milieux aquatiques
- Transition écologique et mobilité
- Tourisme et rayonnement culturel
- Infrastructures voirie et patrimoine bâti
- Coopération territoriale

1^{er} vice-président : développement et attractivité du territoire

Candidature : Philippe PIARD

Discours de candidature

2^{ème} vice-président : Service au public et ressources

Candidature : Nathalie MONROCCQ

Discours de candidature

3^{ème} vice-président : Finances

Candidature : Olivier GUILLEMETTE

Discours de candidature

4^{ème} vice-président : Gestion des déchets

Candidature : Jacques-Yves OUIN

Discours de candidature

5^{ème} vice-président : Cycle de l'eau et milieux aquatiques

Candidature : Claude FOUCHER

Discours de candidature

6^{ème} vice-président : Transition écologique et mobilité

Candidature : Jean-Christophe CARON

Discours de candidature

7^{ème} vice-président : Tourisme et rayonnement culturel

Candidatures : Magali LONCLE

Discours de candidature

8^{ème} vice-président : Infrastructures voirie et patrimoine bâti

Candidatures : Régis CROTEAU

Discours de candidature

9^{ème} vice-président : Coopération territoriale

Candidatures : Angélique LEMIÈRE

Discours de candidature

Après le résultat du vote,

Vu le CGCT et notamment les article L5211-2 et L5211-10,

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal,

Le Conseil communautaire, après le déroulement du scrutin :

↳ Proclame Philippe PIARD, conseiller communautaire, élu 1er vice-président et le déclare installé ;

↳ Proclame Nathalie MONROCQ conseillère communautaire, élue 2^{ème} vice-présidente et la déclare installée ;

↳ Proclame Olivier GUILLEMETTE conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-président et le déclare installé ;

↳ Proclame Jacques-Yves OUIIN conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président et le déclare installé ;

↳ Proclame Claude FOUCHER conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président et le déclare installé ;

↳ Proclame Jean-Christophe CARON conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président et le déclare installé ;

↳ Proclame Magali LONCLE conseillère communautaire, élue 7^{ème} vice-présidente et la déclare installée ;

↳ Proclame Régis CROTEAU conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président et le déclare installé ;

↳ Proclame Angélique LEMIERE conseillère communautaire, élue 9^{ème} vice-présidente et la déclare installée.

Pour extrait conforme

Le Président,



Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr